



JNR/AA

Envoyé en préfecture le 26/04/2021

Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le

ID : 017-211704150-20210423-21_96-AU



DÉCISION N°21-96

TARIFS 2021/2022 - CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE ET DE DANSE

Le Maire de la Ville de Saintes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 03 Juillet 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints,

Vu la délibération n°2020-29 du 15 Juillet 2020, transmise en Sous-préfecture le 22 Juillet 2020, portant délégation de pouvoirs donnée au Maire par le Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°20-2319 du 27 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à Madame Dominique DEREN pour la signature des décisions relatives à la politique culturelle,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De fixer les tarifs tels que présentés en annexes, applicables à compter du 1^{er} septembre 2021. Les crédits afférents sont inscrits au budget 2021 - Chapitre 70 – Fonction 311– Articles 7062 et 7083 – Service CMD

ARTICLE 2 :

La présente décision est publiée au registre des décisions.

ARTICLE 3 :

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

ARTICLE 4 :

Le Directeur Général des Services de la Ville, le comptable public assignataire de Saintes Banlieue et Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le **26 AVR. 2021**
et de sa publication le **26 AVR. 2021**

Fait à Saintes, le **23 AVR. 2021**

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe au Maire

Madame Dominique DEREN



**ANNEXE 2 – TARIFS LOCATIONS 2021/2022
CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE ET DE DANSE**

	TARIFS SAINTES	TARIFS EXTERIEUR
LOCATIONS D'INSTRUMENTS POUR L'ANNEE SCOLAIRE		
CLARINETTE	130 €	160 €
COR	130 €	160 €
CORNET	130 €	160 €
FLUTE	130 €	160 €
HAUTOIS / COR ANGLAIS	130 €	160 €
SAXOPHONE	130 €	160 €
TROMPETTE	130 €	160 €
VIOLON OU ALTO	130 €	160 €
VIOLONCELLE	130 €	160 €
XYLOPHONE	130 €	160 €

Envoyé en préfecture le 26/04/2021

Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le



ID : 017-211704150-20210423-21_96-AU

DATE D'AFFICHAGE : 26 AVR 2021

ANNEXE 1 – TARIFS 2021/2022
CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE ET DE DANSE

TARIFS SAINTES									
	QF1 inférieur ou égal à 400	QF2 de 401 à 600	QF3 de 601 à 800	QF4 de 801 à 1000	QF5 de 1001 à 1300	QF6 de 1301 à 1600	QF7 de 1601 à 1800	QF8 de 1801 à 2000	QF9 supérieur à 2000
Droit d'inscription par dossier	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €
ENFANTS									
Éveil / Initiation danse / Parcours découverte	15 €	20 €	30 €	40 €	60 €	80 €	100 €	110 €	120 €
Forfait Musique (cours instrumental + formation musicale + pratiques collectives incluses) ou formation continuée	70 €	130 €	180 €	230 €	280 €	320 €	340 €	355 €	370 €
Pratiques collectives ou Formation musicale seules	15 €	20 €	30 €	40 €	60 €	80 €	100 €	110 €	120 €
Forfait Danse	90 €	110 €	130 €	155 €	180 €	200 €	220 €	235 €	250 €
Hors-cursus Danse (1 cours hebdomadaire)	50 €	70 €	80 €	100 €	120 €	140 €	160 €	180 €	200 €
ADULTES									
Forfait Musique (instrument ou chant + formation musicale + pratiques collectives incluses)	200 €	230 €	280 €	360 €	440 €	480 €	500 €	520 €	540 €
Pratiques collectives ou Formation musicale seules	35 €	50 €	75 €	100 €	125 €	140 €	160 €	170 €	180 €
Forfait Danse	110 €	130 €	150 €	170 €	190 €	210 €	240 €	270 €	300 €
Hors-cursus Danse (1 cours hebdomadaire)	75 €	90 €	110 €	130 €	150 €	170 €	190 €	210 €	230 €

TARIFS EXTERIEUR*
18 €
160 €
500 €
160 €
340 €
300 €
600 €
200 €
400 €
320 €

Envoyé en préfecture le 26/04/2021

Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le



ID : 017-211704150-20210423-21_96-AU

* Possibilité d'appliquer le tarif SAINTES en cas de conventionnement de la commune d'habitation. Certaines communes versent des aides financières aux familles pour accompagner la pratique artistique. Merci de vous rapprocher de votre mairie pour toute information complémentaire.

2ème inscription dans une même famille (par ordre d'âge décroissant) : - 35 %

3ème inscription et suivantes dans une même famille (par ordre d'âge décroissant) : - 50 %

2ème activité (la moins chère) : - 35 %